

ÉTUDES et RÉSULTATS

juin 2025
n° 1341

Aides à domicile : un revenu salarial annuel moyen de 7 040 euros en 2021, et de 8 950 euros en tenant compte des cumuls avec d'autres types d'emplois salariés

En 2021, dans le secteur public ou privé hors particuliers employeurs, un poste d'aide à domicile est rémunéré en moyenne 1 470 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP), soit 1,2 smic. Les salaires sont relativement homogènes au sein de la profession, mais des écarts de rémunération existent selon le statut, le type d'employeur et le secteur d'activité.

Le revenu salarial annuel moyen des près de 500 000 aides à domicile, sur leurs postes d'aides à domicile, qu'elles soient ou non salariées de particuliers employeurs, s'établit à 7 040 euros. Il prend en compte le temps de travail et le multisalariat exercé dans le cadre de cette profession. Les aides à domicile qui travaillent uniquement auprès des particuliers employeurs, soit 28 % des aides à domicile, perçoivent en moyenne 4 100 euros sur l'année, soit 64 % de moins que celles qui sont salariées uniquement dans le secteur public et 45 % de moins que celles uniquement salariées dans le secteur privé hors particuliers employeurs. Cependant, près d'une aide à domicile sur deux exerce en même temps un autre métier, employée de maison notamment. Lorsque l'on calcule le revenu salarial sur l'ensemble des postes occupés en 2021, toutes professions confondues, il s'élève en moyenne à 7 380 euros pour les aides à domicile salariées des particuliers employeurs, contre 8 950 euros pour l'ensemble des aides à domicile. 93 % des aides à domicile sont des femmes. L'écart de revenu entre les hommes et les femmes est en faveur de ces dernières, pour 23 %. Le revenu salarial augmente avec l'âge : les aides à domicile de 50 à 54 ans ont le revenu salarial le plus élevé, quand celles âgées de 25 à 39 ans perçoivent un revenu inférieur de 16 % et celles de 40 à 49 ans un revenu inférieur de 4 %.

Constance Morel-Jean (DREES)

En tant que professionnelles¹ du secteur médico-social, les aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales² assistent, à leur domicile, des personnes ayant

des difficultés dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Leur intervention permet à des personnes malades, handicapées, âgées, ou en difficulté sociale

1. Les noms des professions et catégories désignées au long de cette étude sont accordés au féminin lorsqu'ils désignent une majorité de femmes (accord de genre majoritaire).

2. Dans la suite de cette étude, le terme d'aides à domicile sera utilisé pour désigner l'ensemble des aides à domicile, des aides ménagères et des travailleuses familiales.

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- de rester dans leur cadre de vie habituel et de conserver une certaine autonomie. En 2022, 475 000 aides à domicile exercent en France³, dont 156 000 sont salariées par des particuliers employeurs. 93 % des aides à domicile sont des femmes.

La moitié des postes d'aides à domicile rémunérés moins de 1 430 euros en équivalent temps plein

En 2021, dans le secteur public et privé hors particuliers employeurs⁴, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) d'un poste salarié d'aide à domicile est en moyenne de 1 470 euros nets par mois⁵ (le salaire en EQTP convertissant le salaire perçu à un temps plein, quel que soit le volume de travail effectivement rémunéré sur le poste). À durée de travail égale, la moitié des postes sont rémunérés moins de 1 430 euros par mois, c'est-à-dire moins de 1,15 smic⁶ (tableau 1)⁷. Les disparités salariales sont peu prononcées : un poste sur dix est rémunéré moins de 1 250 euros⁸ (1^{er} décile⁹), tandis qu'un sur dix est rémunéré plus de 1 760 euros (9^e décile), soit 1,4 smic. À temps de travail équivalent, les salaires sont donc plutôt homogènes dans la profession.

Le niveau de rémunération médian des postes occupés par des aides à domicile est inférieur à celui de l'ensemble des professionnelles du social¹⁰ (encadré 1) : la moitié des postes occupés par l'ensemble des professionnelles du social sont rémunérés moins de 1 690 euros, contre 1 430 euros pour les aides à domicile, soit 18 % de moins. Le salaire net moyen en EQTP d'un poste de professionnelle du social est également plus élevé et s'établit à 1 830 euros (contre 1 470 euros pour un poste d'aide à domicile). Les écarts de salaire sont, en revanche, moins importants pour les aides à domicile que pour les professionnelles du social : le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile est de 1,4 pour les aides à domicile, contre 2,0 pour l'ensemble des professionnelles du social. Le salaire moyen des aides à domicile est inférieur de 21 % à celui de l'ensemble des employés¹¹.

Une rémunération plus élevée pour les titulaires du secteur public

Le salaire net moyen en EQTP (encadré 2) diffère selon le type d'employeur. Il est plus élevé pour les postes salariés d'aide à domicile du secteur public, pour lesquels il s'établit à 1 570 euros (graphique 1) :

Tableau 1 Distribution du salaire mensuel net de 2021 des aides à domicile en EQTP, hors salariés des particuliers employeurs (en unité poste)

	Aides à domicile ³	Ensemble des professionnelles du social	Ensemble des salariés, hors professionnelles du social	Ensemble des employés
1 ^{er} décile ¹ [D1]	1 250	1 300	1 420	1 330
2 ^e décile [D2]	1 290	1 390	1 580	1 440
3 ^e décile [D3]	1 340	1 490	1 730	1 530
4 ^e décile [D4]	1 380	1 580	1 890	1 630
Médiane [D5]	1 430	1 690	2 080	1 730
6 ^e décile [D6]	1 490	1 800	2 300	1 850
7 ^e décile [D7]	1 560	1 950	2 580	1 990
8 ^e décile [D8]	1 640	2 170	2 990	2 190
9 ^e décile [D9]	1 760	2 560	3 750	2 530
Moyenne	1 470	1 830	2 410	1 870
D9/D1 ²	1,4	2,0	2,7	1,9
D9/D5	1,2	1,5	1,8	1,5
D5/D1	1,1	1,3	1,5	1,3

EQTP : équivalent temps plein.

1. Les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le 1^{er} décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le 9^e décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. La médiane correspond à la valeur qui partage la distribution en deux.

2. Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution.

3. Les postes salariés par des particuliers employeurs ne sont pas inclus dans le calcul du salaire en équivalent temps plein (EQTP), car le calcul d'un EQTP pour ces postes n'est pas possible du fait de l'indisponibilité de l'information sur le volume de travail en EQTP des particuliers employeurs.

Notes > Au sein de la base Tous salariés, certains salaires en EQTP sont inférieurs au smic. Cela peut provenir notamment d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent être toutes redressées.

Le recours massif au chômage partiel en 2021, du fait de la crise sanitaire, a pu compliquer la déclaration des durées travaillées.

Lecture > En 2021, 20 % des postes d'aides à domicile (hors particuliers employeurs) sont rémunérés moins de 1 290 euros par mois en équivalent temps plein.

Champ > France, hors Mayotte, hors salariés des particuliers employeurs.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1341 © DREES

3. Source : enquête Emploi en continu, Insee. Champ : France, hors Mayotte. Pour plus de robustesse, la moyenne annuelle est calculée sur trois années : 2021, 2022 et 2023. La moyenne est calculée sur 2022, car une rupture de série entre 2020 et 2021 ne permet pas de la calculer sur 2021. Ce chiffre regroupe les aides à domicile, les auxiliaires de vie sociale, ainsi que les Accueillantes familiales dont c'est l'emploi principal. Une aide à domicile occupant cet emploi en tant qu'emploi secondaire n'est pas comptabilisée dans les effectifs diffusés. À titre de comparaison, 160 000 employées de maison exercent en France en 2022 en tant qu'emploi principal.

4. Le calcul d'un EQTP n'est pas possible pour les salariées des particuliers employeurs (encadré 1).

5. Le salaire net en EQTP comprend le montant de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) [encadré 2].

6. En 2021, le montant mensuel du smic est de 1 238 euros nets en moyenne sur l'année.

7. Une observation de salaire en EQTP correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (encadré 2). Ainsi, un individu peut occuper plusieurs postes, dans le cas où il exerce au sein de plusieurs établissements sur une même période, ou bien dans le cas où il exerce plusieurs contrats au sein d'un même établissement.

8. Au sein de la Base tous salariés, certains salaires en EQTP sont inférieurs au smic. Cela peut provenir notamment d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent être toutes redressées.

9. Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des salaires en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires. Le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

10. Le champ de l'ensemble des professionnelles du social regroupe l'ensemble des postes salariés du secteur privé et du secteur public, hors salariés des particuliers employeurs. Au sein de la base Tous salariés 2021, les postes d'aides à domicile représentent 46 % de l'ensemble des postes de professionnelles du social.

11. Le champ de l'ensemble des employés regroupe l'ensemble des postes occupés par des employés du secteur privé et du secteur public, hors salariés des particuliers employeurs. Les postes d'aides à domicile représentent 5 % de l'ensemble des postes d'employés.

il est de 1 590 euros pour les postes salariés des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et de 1 550 euros pour les postes salariés des collectivités territoriales. Ces structures offrent respectivement 72 % et 14 % des postes salariés d'aides à domicile dans le secteur public. Le secteur privé (hors particuliers employeurs)

est moins rémunérateur : les postes salariés par des associations ou des fondations sont rémunérés en moyenne 1 470 euros et ceux du secteur privé hors associatif 1 380 euros.

Cependant, au sein même du secteur public, il existe des différences de salaires selon le type de contrat. Le statut de titulaire de la

Encadré 1 Méthodologie

Source des données

La base Tous salariés est une base statistique produite par l'Insee sur l'ensemble des salariés à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Elle couvre l'ensemble des salariés du secteur privé, du secteur public et les particuliers employeurs. La base utilisée dans cette étude couvre l'année 2021.

Champ de l'étude

Le champ géographique est celui de la France, hors Mayotte. Le champ retenu est celui des aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales (code des professions et catégories socioprofessionnelles [PCS] 563B), quel que soit le secteur d'activité de l'employeur.

Le secteur d'activité dans lequel travaille la salariée est établi à partir de l'activité économique de l'employeur, enregistré dans la nomenclature d'activités française (NAF). Parfois, le titre du secteur d'activité est explicite sur le public auprès duquel travaille la salariée (c'est par exemple le cas du secteur « hébergement médicalisé pour enfants handicapés »), parfois il ne permet pas de l'identifier (c'est le cas du secteur de l'administration publique).

Un peu plus du tiers des postes occupés par des aides à domicile en 2021 sont salariés par des particuliers employeurs. Ils ne sont pas inclus dans le calcul du salaire en équivalent temps plein (EQTP), car le calcul d'un EQTP pour cette population n'est pas possible du fait de l'indisponibilité de l'information sur le volume de travail en EQTP des particuliers employeurs. Ces postes sont en revanche inclus dans le calcul du revenu salarial.

Un travail d'apurement a été réalisé afin d'exclure les erreurs de codification et de circonscrire au mieux les professionnelles exerçant comme aide à domicile à partir, d'une part, du secteur d'activité et de la catégorie juridique de l'établissement et, d'autre part, de la convention collective du poste. Par ailleurs, sont exclues de cette étude les apprenties, les stagiaires ainsi que les professionnelles sous contrats aidés ou sous contrats de professionnalisation, qui sont soumises à des règles salariales spécifiques. Cela représente 11 000 postes (dont

10 000 contrats d'emplois aidés), soit 1,5 % du total des postes d'aides à domicile. Sont également exclus certains postes pour lesquels les durées de travail et/ou les salaires déclarés étaient considérés comme aberrants. Le choix a été fait de garder à la fois les postes annexes et non annexes, afin de ne pas exclure des postes dont la quantité de travail serait faible, une situation relativement fréquente dans le cas des professionnelles du social.

Dans cette étude, le champ des professionnelles du social, défini comme celui des professionnelles exerçant un travail social (hors salariés des particuliers employeurs), comprend les PCS suivantes :

- aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales (563B, 46 % des postes) ;
- éducatrices spécialisées (434D, 16 % des postes) ;
- aides médico-psychologiques (526D, 11 % des postes) ;
- monitrices-éducatrices (434E, 6 % des postes) ;
- assistantes de service social (434B, 5 % des postes) ;
- animatrices socioculturelles et de loisirs (435B, 5 % des postes) ;
- cadres de l'intervention socio-éducative (PCS 434A, 5 % des postes) ;
- éducatrices techniques (434F, 3 % des postes) ;
- conseillères en économie sociale et familiale (434C, 2 % des postes) ;
- éducatrices de jeunes enfants (434G, 1 % des postes) ;
- directrices de centres socioculturels et de loisirs (435A, 1 % des postes) ;

Des bases de données différentes selon les thématiques d'étude

Plusieurs études sur les professionnels du social ont été publiées par la DREES. Elles peuvent être réalisées à partir de sources différentes, par exemple l'enquête Emploi en continu (EEC) de l'Insee. La base Tous salariés est privilégiée pour les études sur les salaires, de par son exhaustivité sur le champ des salariés et par la richesse et la robustesse de ses variables sur les salaires. L'EEC est utilisée pour estimer le nombre de professionnelles.

Encadré 2 Définitions

Le **salaire net** est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient après déduction du salaire brut des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des cotisations d'assurance chômage et des contributions sociales généralisées (CSG) et contributions pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) déductibles et non déductibles. Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais il comprend les cotisations patronales pour les complémentaires santé obligatoires. Le salaire net intègre la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa). Elle résulte de la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales qui donne la possibilité pour les employeurs de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales dans la limite de 1 000 euros. Cette prime a été reconduite en 2020 et 2021 avec un montant maximal de 2 000 euros. En 2021, 5 % des aides à domicile ont touché la prime Pepa, pour un montant annuel moyen de 310 euros.

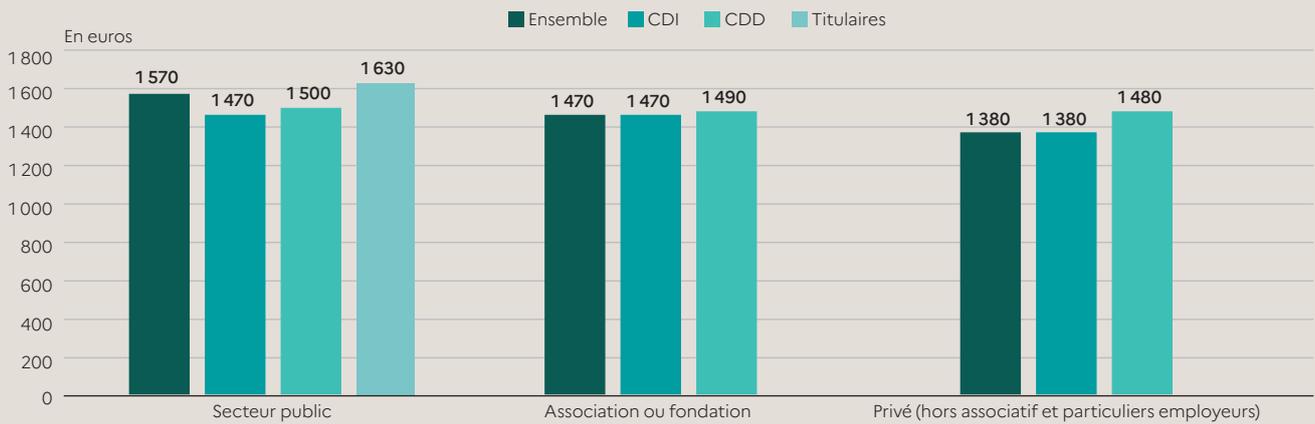
L'**équivalent temps plein (EQTP)** mesure le volume de travail par rapport à une référence d'un poste occupé à temps plein sur l'ensemble

de l'année, dont l'EQTP sera égal à 1. Par exemple, un poste de travail occupé pendant six mois à 80 % aura un EQTP de $0,5 \times 0,8 = 0,4$.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectivement rémunéré. Par exemple, pour un salarié ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP et sa distribution, les postes sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectivement rémunéré sur l'année. Les périodes de chômage partiel ne sont pas comptabilisées dans le volume de travail rémunéré et les indemnités de chômage partiel ne sont pas considérées comme du salaire.

Le **revenu salarial** est la somme de toutes les rémunérations nettes perçues par un salarié. Il peut être calculé soit sur l'ensemble de ses postes d'aide à domicile sur l'année, ou bien toutes professions confondues, c'est-à-dire sur l'ensemble des salaires perçus y compris sur une autre profession. Il intègre deux dimensions : le salaire annuel en EQTP, prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié sur l'année, en EQTP. Les disparités en matière de revenu salarial reflètent ainsi à la fois les inégalités de salaire et les inégalités de temps de travail. La grandeur considérée pour le calcul du revenu salarial est le salaire sur une année.

Graphique 1 Salaire net mensuel moyen en EQTP des aides à domicile en 2021, selon l'employeur et le type de contrat hors salariés des particuliers employeurs (en unité poste)



Lecture > En 2021, le salaire net mensuel moyen en EQTP d'un poste d'aide à domicile occupé en CDD dans le secteur privé hors associatif est de 1 480 euros.

Champ > France, hors Mayotte, hors salariés des particuliers employeurs.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1341 © DREES

fonction publique permet ainsi une rémunération plus avantageuse. En 2021, les postes d'aide à domicile occupés par des titulaires¹² sont rémunérés en moyenne 1 630 euros, soit 9 % de plus que ceux en CDD et 11 % de plus que ceux en CDI (respectivement 1 500 et 1 470 euros). Les écarts de rémunération selon le type de contrat sont moins prononcés dans le secteur privé et le secteur associatif : respectivement 1 380 euros en CDI et 1 480 euros en CDD en moyenne dans le secteur privé, et 1 470 euros pour un CDI et 1 490 euros pour un CDD dans le secteur associatif.

Des écarts de rémunération entre les postes d'aide à domicile existent également selon le secteur d'activité. Les aides à domicile exercent très majoritairement auprès des personnes âgées et des personnes handicapées (82 % des postes hors particuliers employeurs), et sont rémunérées en moyenne 1 460 euros par mois (tableau 2). Celles œuvrant auprès des adultes et des familles en difficulté sociale, deuxième secteur le plus important avec 11 % des postes, sont, quant à elles, rémunérées en moyenne 1 530 euros par mois.

Enfin, la rémunération des aides à domicile est également dépendante de leur ancienneté sur le poste¹³. Lorsqu'elles ont moins de cinq ans d'ancienneté sur leur poste (plus des trois quarts des professionnelles), elles perçoivent un salaire net moyen en EQTP de 1 410 euros, soit 4 % de moins que le salaire moyen de cette profession. Le salaire augmente régulièrement au fil de la carrière. Il est le plus élevé pour les salariées ayant 20 ans ou plus d'ancienneté sur leur poste avec, en moyenne, 1 620 euros par mois en EQTP, soit 15 % de plus que celles ayant moins de cinq ans d'ancienneté (tableau 3). Le salaire augmente plus faiblement avec l'ancienneté sur le poste pour les aides à domicile que pour l'ensemble des employés, pour lesquels le salaire en EQTP passe en moyenne de 1 710 euros pour les salariés ayant moins de cinq ans d'ancienneté sur leur poste à 2 180 euros pour ceux ayant vingt ans ou plus d'ancienneté sur leur poste, soit 27 % de plus.

Les disparités de salaire au niveau régional sont très faibles (tableau complémentaire A¹⁴). En France métropolitaine, le salaire en EQTP le plus faible – 1 420 euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse¹⁵ –

est inférieur de seulement 7 % au salaire le plus élevé – 1 530 euros en Bretagne. Le salaire est un peu plus faible dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), hors Mayotte, où il est de 1 380 euros en moyenne. La plus forte rémunération moyenne en Bretagne s'explique, entre autres, par une plus forte part des postes salariés du secteur public dans cette région. Ils représentent en effet 35 % des postes d'aide à domicile en Bretagne, là où cette part n'est que de 8 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse et de 17 % au niveau national.

Tableau 2 Salaire net mensuel moyen en EQTP des aides à domicile en 2021, selon le secteur d'activité, hors salariés des particuliers employeurs (en unité poste)

Secteur d'activité	Salaire net mensuel moyen en EQTP	Part des postes (en %)
Personnes âgées/ Personnes handicapées	1 460	82,2
Adultes et familles en difficulté sociale	1 530	10,5
Administration publique	1 530	4,3
Accueil de jeunes enfants	1 400	1,4
Activités de santé	1 450	0,2
Enfants protégés ou en difficulté sociale	1 590	0,2
Enfants handicapés	1 490	0,1
Hors social	1 450	1,1
Ensemble	1 470	100

EQTP : équivalent temps plein.

Lecture > En 2021, le salaire net mensuel moyen en EQTP d'un poste d'aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées est de 1 460 euros.

Champ > France, hors Mayotte, hors salariés des particuliers employeurs.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1341 © DREES

12. Les aides à domicile titulaires sont principalement des agentes territoriales employées par des services publics locaux, comme les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale ou les services communaux d'aide à domicile.

13. L'ancienneté est mesurée sur le poste qu'occupe la salariée en 2021. Elle ne mesure pas l'ancienneté dans le métier d'aide à domicile.

14. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

15. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ont été regroupées, car les effectifs étaient insuffisants pour produire des statistiques robustes sur la Corse seule.

Un revenu salarial annuel moyen de 7 040 euros en 2021

Le salaire mesuré en EQTP ne prend pas en compte les différences de temps de travail, qui contribuent aux écarts de revenu. Or en 2022, 75 % des aides à domicile (y compris salariées des particuliers employeurs) travaillent à temps partiel¹⁶. Elles sont donc bien plus souvent à temps partiel que l'ensemble des employés et que l'ensemble des salariés, qui sont respectivement 30 % et 17 % à être dans cette situation en 2023 (Insee, 2024). Par ailleurs, les aides à domicile connaissent fréquemment des situations de multisalariat : sur l'année 2021, 4 % des aides à domicile salariées occupent trois postes ou plus en tant qu'aide à domicile, 11 % en occupent deux,

Tableau 3 Salaire net mensuel moyen en EQTP des aides à domicile en 2021, selon l'ancienneté, hors salariés des particuliers employeurs (en unité poste)

Ancienneté	Salaire net mensuel moyen en EQTP	Part des postes (en %)
Moins de 5 ans	1 410	78,1
De 5 à moins de 10 ans	1 440	9,1
De 10 à moins de 15 ans	1 490	6,1
De 15 à moins de 20 ans	1 530	4,1
20 ans ou plus	1 620	2,6
Ensemble	1 470	100

EQTP : équivalent temps plein.

Lecture > En 2021, le salaire net mensuel moyen en EQTP d'une aide à domicile ayant moins de cinq ans d'ancienneté sur son poste est de 1 410 euros.

Champ > France, hors Mayotte, hors salariés des particuliers employeurs.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> *Études et Résultats* n° 1341 © DREES

tandis que 85 % en occupent un seul. Elles sont 10 % à occuper ces deux postes ou plus sur la même période¹⁷. Lorsque l'on prend en compte l'ensemble des postes occupés par les aides à domicile, toutes professions confondues, y compris des postes autres qu'aide à domicile, la part de multisalariat est encore plus forte. Toutes professions confondues, la moitié des aides à domicile occupent plusieurs postes sur l'année et trois fois sur quatre, elles les cumulent sur la même période. Plus précisément, 21 % occupent trois postes ou plus et 29 % en occupent deux. Au total, en 2021, 43 % des aides à domicile exercent au moins un poste dans une profession autre qu'aide à domicile, par exemple employée de maison¹⁸.

Afin de pouvoir intégrer la variabilité du temps de travail et le multisalariat, la suite de cette étude analyse les salaires au niveau de l'individu, via le revenu salarial. Cela permet de cumuler l'ensemble des salaires perçus et des heures travaillées sur l'année en tant qu'aide à domicile, tous postes d'aide à domicile et types d'employeurs confondus (*encadré 2*). Le revenu salarial prend en compte les revenus des salariées des particuliers employeurs, qui n'étaient pas intégrés dans le calcul du salaire en EQTP.

En 2021, le revenu salarial annuel moyen net d'une aide à domicile sur l'ensemble de ses postes d'aide à domicile s'élève à 7 040 euros (France, hors Mayotte). Le revenu salarial médian est, quant à lui de 5 200 euros, soit 26 % de moins (*tableau 4*). 10 % des aides à domicile perçoivent un revenu salarial annuel inférieur à 510 euros et 10 % un revenu salarial supérieur à 16 260 euros. Les revenus les plus bas sont plus dispersés que les plus élevés. La médiane est 10,2 fois plus élevée que le 1^{er} décile, tandis que le rapport entre le 9^e décile et la médiane est seulement de 3,1. Cela s'explique notamment par le faible temps de travail de certaines aides à domicile, qui réduit leur revenu salarial. Ainsi, en 2021, un quart des aides à domicile ont

Tableau 4 Distribution du revenu salarial des aides à domicile en 2021

	Aides à domicile salariées par des particuliers employeurs ³	Aides à domicile salariées dans le secteur public	Aides à domicile salariées dans le secteur privé, hors particuliers employeurs	Ensemble des aides à domicile
1 ^{er} décile ¹ [D1]	420	910	490	510
2 ^e décile [D2]	840	2 420	1 280	1 180
3 ^e décile [D3]	1 270	5 210	2 500	2 060
4 ^e décile [D4]	1 810	9 160	4 280	3 340
Médiane [D5]	2 480	12 840	6 620	5 200
6 ^e décile [D6]	3 390	15 340	9 000	7 670
7 ^e décile [D7]	4 650	17 140	11 260	10 490
8 ^e décile [D8]	6 530	18 650	13 290	13 250
9 ^e décile [D9]	10 180	20 230	15 550	16 260
Moyenne	4 100	11 300	7 400	7 040
D9/D1²	24,2	22,2	31,7	31,9
D9/D5	4,1	1,6	2,3	3,1
D5/D1	5,9	14,1	13,5	10,2

1. Si on ordonne une distribution de salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le premier décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. La médiane correspond à la valeur qui partage la distribution en deux.

2. Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution.

3. Le revenu salarial est calculé dans ce tableau en incluant uniquement les revenus que les aides à domicile ont gagné en exerçant cette profession.

Il ne prend pas en compte ce que les aides à domicile ont éventuellement gagné en exerçant un autre métier.

Lecture > En 2021, le revenu salarial moyen des aides à domicile salariées uniquement par des particuliers employeurs est de 4 100 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> *Études et Résultats* n° 1341 © DREES

¹⁶. Source : enquête Emploi en continu, Insee. Champ : France hors Mayotte. Pour plus de robustesse, la moyenne annuelle est calculée sur trois années : 2021, 2022 et 2023.

¹⁷. Deux postes sont occupés sur la même période dans le cas où ils partagent au moins un jour en commun sur l'année.

¹⁸. Parmi les aides à domicile occupant plusieurs postes, toutes professions confondues, elles sont 46 % à occuper au moins un poste d'employée de maison, 12 % à occuper au moins un poste de nettoyeuse et 7 % à occuper au moins un poste d'agent de service hospitalier.

travaillé moins de 160 heures en tant qu'aide à domicile sur l'année, tous postes cumulés, et 10 % d'entre elles ont travaillé moins de 50 heures. Cependant, ce très faible nombre d'heures ne renvoie pas nécessairement à un statut précaire : il peut aussi concerner des personnes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail sur l'année (en pratique en fin d'année). De fait, le revenu salarial moyen est beaucoup plus faible parmi les moins de 25 ans (voir *infra*).

Lorsque l'on prend en compte l'ensemble des postes occupés en 2021 par une aide à domicile, toutes professions confondues, c'est-à-dire en incluant par exemple un poste d'employé de ménage également occupé par cette même personne, le revenu salarial moyen s'établit alors à 8 950 euros, soit 60 % de ce que rapporte sur une année un emploi à temps plein rémunéré au niveau du smic (*tableau 5*). Ainsi, même en prenant en compte l'ensemble des postes occupés, les aides à domicile travaillent moins et sont moins rémunérées. Ce temps partiel peut être choisi ou subi. En particulier, la profession d'aide à domicile peut nécessiter des temps de trajets importants pour se rendre au domicile des personnes aidées, temps qui ne sont souvent pas comptés dans le temps de travail et dans la rémunération.

À titre de comparaison, en 2021, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des employés¹⁹, toutes professions confondues, est de 13 560 euros (*tableau complémentaire B*). Toutes professions confondues, les aides à domicile sont donc rémunérées 34 % de moins sur l'année. La dispersion du revenu salarial des aides à domicile est un peu plus faible que celle de l'ensemble des employés. Le

rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile de revenu salarial est de 19,3 pour les employés, contre 14,1 pour les aides à domicile.

Les aides à domicile salariées des particuliers employeurs : une activité d'appoint

Les écarts de revenus salariaux varient fortement selon l'employeur. Ainsi, en 2021, 28 % des aides à domicile occupent uniquement des postes salariés par des particuliers employeurs, 12 % occupent uniquement des postes salariés dans le secteur public et 55 % uniquement des postes salariés dans le secteur privé. Seules 4 % occupent des postes salariés auprès de plusieurs types d'employeurs. Elles ne sont pas prises en compte ici, afin d'analyser l'effet de l'employeur sur le revenu salarial. Un revenu salarial distinct est ainsi calculé pour les aides à domicile salariées exclusivement par des particuliers employeurs, pour celles salariées exclusivement dans le secteur public, et pour celles salariées exclusivement dans le secteur privé hors particuliers employeurs.

En 2021, le revenu salarial moyen des aides à domicile employées uniquement par des particuliers employeurs est de 4 100 euros sur l'ensemble de leurs postes d'aides à domicile (*tableau 4*). Il est ainsi inférieur de 64 % à celui des aides à domicile salariées uniquement dans le secteur public et de 45 % à celui des aides à domicile salariées uniquement dans le secteur privé hors particuliers employeurs. Il est également inférieur de 42 % au revenu salarial moyen de l'ensemble de la profession, tous employeurs confondus, qui s'élève à 7 040 euros. Le revenu salarial médian est aussi plus faible pour les salariées des particuliers employeurs.

Tableau 5 Distribution du revenu salarial des aides à domicile, tous postes confondus, en 2021

	Aides à domicile salariées par des particuliers employeurs, tous postes confondus ³	Aides à domicile salariées dans le secteur public, tous postes confondus	Aides à domicile salariées dans le secteur privé hors particuliers employeurs, tous postes confondus	Ensemble des aides à domicile, tous postes confondus
1 ^{er} décile [D1]	980	1 970	1 090	1 240
2 ^e décile [D2]	2 000	4 440	2 490	2 700
3 ^e décile [D3]	3 110	7 600	4 160	4 370
4 ^e décile [D4]	4 280	10 890	6 120	6 270
Médiane [D5]	5 570	13 810	8 200	8 340
6 ^e décile [D6]	7 040	15 850	10 240	10 480
7 ^e décile [D7]	9 290	17 450	12 120	12 590
8 ^e décile [D8]	12 130	18 870	13 920	14 750
9 ^e décile [D9]	16 320	20 410	16 040	17 440
Moyenne	7 380	12 280	8 450	8 950
D9/D1²	16,7	10,4	14,7	14,1
D9/D5	2,9	1,5	2,0	2,1
D5/D1	5,7	7,0	7,5	6,7

1. Si on ordonne une distribution de salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le premier décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. La médiane correspond à la valeur qui partage la distribution en deux.

2. Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution.

3. Le revenu salarial est calculé en incluant ce que les aides à domicile ont éventuellement gagné en exerçant un autre métier (tous postes confondus).

Lecture > En 2021, tous postes confondus, le revenu salarial moyen des aides à domicile est de 8 950 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> *Études et Résultats* n° 1341 © DREES

19. À l'inverse du champ des aides à domicile, le champ des employés ne comprend pas les salariés des particuliers employeurs.

La moitié d'entre elles perçoivent moins de 2 480 euros sur l'année, alors que ce seuil s'établit 12 840 euros pour les salariées du secteur public et à 6 620 euros pour les salariées du secteur privé hors particuliers employeurs.

Les aides à domicile salariées des particuliers employeurs ont également des revenus plus homogènes. En effet, la dispersion de leur revenu salarial est plus faible que celle de l'ensemble des aides à domicile. Le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile de revenu salarial est de 24,2 pour les salariées des particuliers employeurs, contre 31,9 pour l'ensemble des aides à domicile. Par ailleurs, le montant du 9^e décile de revenu salarial de ces professionnelles est inférieur à celui du 7^e décile des aides à domicile salariées uniquement dans le secteur public ou dans le secteur privé hors particuliers employeurs (y compris associatif).

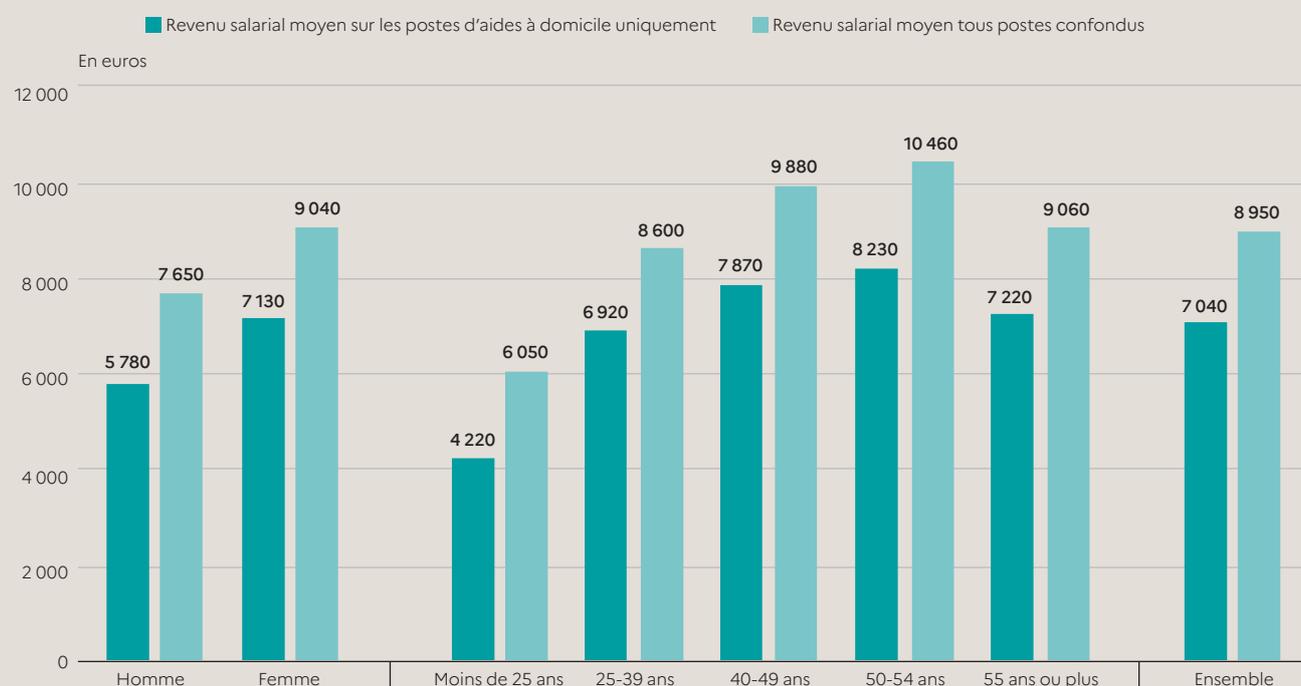
Ces écarts de revenus s'expliquent par des durées de travail différentes selon le type d'employeur. Les salariées des particuliers employeurs travaillent en moyenne 420 heures sur l'année en tant qu'aide à domicile quand celles du secteur public travaillent en moyenne 1 080 heures sur l'année et celles du secteur privé hors particuliers employeurs 780 heures. Le travail en tant qu'aide à domicile auprès des particuliers employeurs apparaît donc plus souvent comme une activité d'appoint ou de complément. En 2021, 68 % des aides à domicile salariées par des particuliers employeurs occupent au moins un poste dans une autre profession²⁰. C'est le cas pour seulement 24 % des aides à domicile salariées dans le secteur public et 28 % de celles salariées dans le secteur privé hors particuliers employeurs.

De ce fait, les écarts de revenus selon le type d'employeur sont moins importants lorsque l'on prend en compte les revenus perçus sur l'ensemble des postes occupés, y compris sur des professions autres qu'aide à domicile, comme employée de maison. Ils demeurent cependant importants. Ainsi, tous postes de toutes professions confondus, le revenu salarial moyen des aides à domicile salariées par des particuliers employeurs s'élève à 7 380 euros (tableau 5). Il est inférieur de plus de 40 % au revenu salarial moyen tous postes et toutes professions confondus des aides à domicile salariées du secteur public et de 13 % à celui des aides à domicile salariées du secteur privé hors particuliers employeurs. L'activité d'aide à domicile auprès d'un particulier est donc souvent une activité d'appoint, complétée par d'autres revenus. Le revenu salarial moyen perçu en tant qu'aide à domicile salariée par un particulier employeur représente seulement 56 % de leur revenu salarial total, toutes professions confondus.

Un revenu salarial plus faible pour les hommes et qui augmente avec l'âge

Les femmes, qui représentent 93 % des salariées de cette profession, perçoivent un revenu salarial moyen sur leurs postes d'aides à domicile supérieur de 23 % à celui des hommes. Tous postes confondus (aide à domicile ou autre), cet écart est un peu plus faible : 18 % en faveur des femmes. Pour l'ensemble des employés, cet écart s'élève à 2 % en faveur des hommes. Les hommes aides à domicile perçoivent en moyenne 5 780 euros sur l'année et les femmes 7 130 euros (respectivement 7 650 euros et 9 040 euros tous postes confondus) [graphique 2]. Cet écart s'explique par des

Graphique 2 Revenu salarial moyen des aides à domicile en 2021, selon le sexe et l'âge



Note > Le revenu salarial des aides à domicile est calculé une première fois en prenant en compte uniquement les postes d'aides à domicile et une seconde fois en prenant en compte l'ensemble des postes occupés toutes professions confondus.

Lecture > En 2021, tous postes confondus, le revenu salarial moyen d'une aide à domicile âgée de moins de 25 ans est de 6 050 euros.

Champ > France, hors Mayotte.

Source > Insee, base Tous salariés 2021.

> Études et Résultats n° 1341 © DREES

²⁰. Parmi les aides à domicile salariées des particuliers employeurs occupant plusieurs postes en 2021, toutes professions et tous employeurs confondus, 68 % occupent au moins un poste d'employée de maison, 15 % au moins un poste de nettoyeuse et 4 % au moins un poste d'assistante maternelle, gardienne d'enfants ou famille d'accueil.

différences de volume de travail. Les hommes aides à domicile ont travaillé en moyenne 600 heures sur l'année en tant qu'aide à domicile, contre 740 heures en moyenne pour les femmes.

Le revenu salarial moyen recouvre également des situations hétérogènes selon l'âge. Les aides à domicile âgées de 50 à 54 ans touchent le revenu salarial le plus élevé (graphique 2). Elles perçoivent en moyenne 8 230 euros sur l'année sur leurs postes d'aides à domicile (10 460 euros tous postes confondus). En comparaison, les salariées âgées de 25 à 39 ans perçoivent un revenu salarial inférieur de 16 % et celles de 40 à 49 ans un revenu inférieur de 4 % (respectivement 18 % et 6 % tous postes confondus). Le revenu salarial des aides à domicile âgées de moins de 25 ans est particulièrement faible : 4 220 euros sur l'année, soit 49 % de moins que celles âgées de 50 à 54 ans (6 050 euros tous postes confondus, soit 42 % de moins). Cette situation peut s'expliquer par un faible volume de travail. En effet, tous postes d'aides à domicile confondus, les salariées

âgées de moins de 25 ans ont travaillé seulement en moyenne 440 heures sur l'année, un volume de travail bien inférieur aux salariées des autres catégories d'âge, qui ont travaillé entre 720 et 840 heures en moyenne, ce qui est dû notamment pour une partie importante d'entre elles à une insertion sur le marché du travail en cours d'année.

Les disparités régionales sont légèrement plus prononcées concernant le revenu salarial que le salaire mesuré en EQTP. C'est en région Auvergne-Rhône-Alpes qu'il est le plus faible – il est de 6 580 euros, soit 7 % de moins que la moyenne nationale – et en Bretagne qu'il est le plus élevé – 7 830 euros, soit 11 % de plus que la moyenne nationale. ●



Télécharger les données

Mots clés : **Professionnel du social** **Rémunération** **Travail social**

Pour en savoir plus

- > Les dernières données sur les rémunérations des professionnels du social sont disponibles sur le site open data de la DREES
- > Des données sur les caractéristiques et les trajectoires des professions sociales et la formation aux professions sociales sont disponibles sur le site open data de la DREES :
 - Les professions sociales : effectifs, profil et caractéristiques des emplois
 - La formation aux professions sociales
 - Les données sur les trajectoires de carrière de l'ensemble des professionnels du social, par profession
- > L'ensemble de la documentation relative à la base Tous salariés est disponible sur le site internet de l'Insee.
- > DREES (2022, février). *Les travailleurs sociaux : des professions féminisées, plus âgées, et exerçant souvent à temps partiel.*
- > Insee (2023, novembre). Revenu salarial. Dans *France, portrait social*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > Insee (2024, août). Temps partiel. Dans *Emploi, chômage, revenus du travail*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > Morel-Jean, C. (2024, septembre). Aides médico-psychologiques : un revenu salarial annuel moyen de 14 510 euros en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1309.
- > Poulain, J. (2024, octobre). Aides médico-psychologiques : sept ans après l'entrée dans la profession, une sur deux a quitté le métier. DREES, *Études et Résultats*, 1314.
- > Morel-Jean, C. (2025, mars). Éducatrices spécialisées : un revenu salarial annuel moyen de 20 560 euros en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1330.
- > Poulain, J. (2025, mars). Éducatrices spécialisées : neuf années après l'entrée dans la profession, une sur deux a quitté la profession. DREES, *Études et Résultats*, 1329.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@san.te.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@san.te.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Chargée d'édition : Élisabeth Castaing
Composition et mise en pages : Drapeau Blanc
Conception graphique : DREES
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@san.te.gouv.fr